

Utopies concrètes / Concrete utopias

Journée d'étude sur la pratique anarchiste du droit /
Study days on the anarchist practices of law

* * *

Publié le mercredi 13 octobre 2021

RÉSUMÉ

En conclusion des séminaires de lecture du semestre de printemps 2021, le groupe des Juristes anarchistes de l'école de droit de Sciences Po (dans le cadre des séminaires des doctorants) lance un appel à contribution pour son événement de clôture qui prendra la forme d'une journée d'étude. L'objectif de cette journée d'étude est de proposer de nouvelles utopies anarchistes à partir d'une étude des pratiques judiciaires et juridiques déjà existantes. Il nous semble que la discipline juridique, parfois malmenée par les penseurs anarchistes, peut renouveler l'imagination politique.

ANNONCE / Présentation

En conclusion des séminaires de lecture du semestre de printemps 2021, le groupe des Juristes anarchistes de l'école de droit de Sciences Po (dans le cadre des séminaires des doctorants) lance un appel à contribution pour son événement de clôture qui prendra la forme d'une journée d'étude le mercredi 1er décembre 2021.

L'objectif de cette journée d'étude est de proposer de nouvelles utopies anarchistes à partir d'une étude des pratiques judiciaires et juridiques déjà existantes. Il nous semble que la discipline juridique, parfois malmenée par les penseurs anarchistes, peut renouveler l'imagination politique.

Il s'agira ainsi de réfléchir à ce qui (i) existant déjà en droit peut être compris comme une pratique anarchiste de celui-ci, et (ii) à la possibilité d'élaborer à partir des pratiques ainsi identifiées une société dite « anarchiste ».

Le geste central structurant la journée d'étude consiste ainsi à former des utopies concrètes. L'utopie concrète est la stipulation d'un lieu qui n'existe pas (Utopia as No where land), mais qui peut devenir un lieu concret, ici et maintenant (Utopia as now and here land). Le droit est, dans cette perspective, à la fois un outil de concrétisation et d'inspiration.

Argumentaire

L'idée même d'une pratique anarchiste du droit peut paraître paradoxale. Cette journée d'étude vise à œuvrer contre cet a priori en rendant compte de réalités juridiques s'apparentant à des pratiques anarchistes. La journée d'étude cherche ainsi à démontrer, par des exemples et des hypothèses, les possibilités de mise en place contemporaine d'un droit anarchiste au-delà du mythe fondateur des États-nations et de l'ordre juridique objectif.

Le choix du terme « utopie concrète » a ici un rôle à jouer. Il renvoie à la construction de nouveaux modèles d'organisation sociale et politique à partir de pratiques déjà existantes. En ce sens, il nous permet de mettre en exergue la nécessité d'enraciner la théorie politique révolutionnaire dans une démarche scientifique. Trop souvent l'un exclut l'autre. Pourtant, le militantisme sans science est aussi dogmatique que la science sans critique. À travers cette journée d'étude, nous souhaitons ainsi promouvoir la mise en place théorique et pratique d'espaces (au sein du droit ou par le biais de ses opérations) qui permettent à la fois une pratique préfigurative et un geste spéculatif au soutien d'une nouvelle utopie anarchiste.

Il s'agit dès lors de participer à la construction collective de récits et modèles qui auraient un pouvoir transformateur distinct des mouvements sociaux. Par l'identification et la mise en place de pratiques quotidiennes anarchistes, notre réflexion propose une revalorisation des utopies comme (i) « lieux qui ouvrent localement des possibilités, qui transforment des modes de vie et des localités de proche en proche, à travers des liens affinitaires », et (ii) des pratiques qui « participent à une remise en cause des relations d'oppression et de domination ».

L'organisation de cette journée d'étude se fera en trois parties : (i) une présentation des synthèses du groupe de lecture du semestre de printemps 2021 et des pistes de recherche qu'elles ont ouvertes ; (ii) présentation des contributions d'utopies concrètes par les candidats (iii) organisation de groupes de travail sur les trois thématiques principales avec une restitution orale des travaux et pistes à développer pour la recherche des juristes anarchistes.

Modalités de candidature

Les contributions individuelles seront assemblées afin de former des panels de discussion. Si vous souhaitez participer à la conférence, merci de nous faire parvenir le résumé de votre contribution (une page) avant le 10 novembre 2021 à l'adresse suivante : juristesanarchistes@gmail.com.

Nous acceptons les résumés en anglais et en français. Nous sommes ouverts à toutes autres perspectives ou points de vue sur les rapports entre droit et anarchisme. Pour toute question, n'hésitez pas à nous écrire.

<https://calenda.org/920048>